

# St Paul Mag

LE MAGAZINE DES HABITANTS DE  
ST PAUL-EN-PAREDS

n°47  
édition  
2023

St en Paul  
Pareds  
Commune à vivre

## Le mot du Maire



**Voilà l'été, voilà l'été !**

*La fin de l'année scolaire a sonné le vendredi 7 juillet pour tous les enfants et nous plonge ainsi dans un nouveau rythme... celui des VACANCES ! Temps de pause bien mérité pour petits et grands !*

Vacances ou pas, les projets et travaux ne manquent pas dans la commune !

Depuis plusieurs mois, nos agents techniques communaux travaillent sur la **gestion différenciée des espaces naturels de la commune**. Un travail de longue haleine pour préparer l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur du label « villes et villages fleuris ». Le jury régional est venu découvrir notre commune, le vendredi 30 juin. Mais il faudra encore être patient pour connaître le résultat !



Aussi cet été, nous vous invitons à aller déambuler dans le **vallon des farfadets**, nouveau nom de notre coulée verte, en cœur de bourg.



A visiter, le jardin des Farfadets qui nous plonge dans l'univers féérique de notre légende.

Et à apprécier, les **espaces végétalisés** ou pieds de mur autour des espaces publics, et notamment notre cimetière où nos efforts ont pris forme et changent totalement son aspect visuel. **Je tiens à remercier les agents, les élus et les bénévoles, pour la mise en œuvre de ce projet, qui marque notre en-**



**vie de faire différemment pour faire face aux enjeux climatiques, et profiter des atouts de notre commune, pour mettre en valeur les espaces communaux, et ainsi embellir notre cadre de vie.**

Nous venons de franchir une première étape... mais il nous reste encore beaucoup de travail pour poursuivre la rénovation des rues principales du bourg, sans oublier celle des villages.

Aussi de nombreux travaux de remise en état de la voirie ont donc été décidés par les élus :

- Juin 2023 : **Rénovation de la route des Noyers** du carrefour de la route de St Mars à la Coudrinière. L'autre partie jusqu'au bourg devrait être réalisée en 2024. Ces travaux sont portés par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.
- Juillet 2023 : **Point à temps** sur l'ensemble des routes de la commune
- Fin 2023 : **Réfection des routes** de la Burnière, de la Coudrinière, rue des Meuniers, carrefour du Bois Rousseau, et **fin des études rues du Canal, du Calvaire et de l'Eglise** pour un démarrage des travaux en 2024 (par phasages)



Nous espérons pouvoir commencer les travaux de rénovation de l'Eglise d'ici la fin d'année, mais les services de l'Etat (DRAC) ont décidé de faire des fouilles archéologiques, ce qui nous oblige à modifier notre planning et à repousser le démarrage du chantier !

Je vous souhaite à tous une **belle saison estivale !**  
Prenez bien soin de vous !

Bénédicte GARDIN

# Bienvenue à Emerick au service technique



Depuis le 1<sup>er</sup> février, **Emerick AUBRY**, est venu rejoindre l'équipe du service technique. Un renfort apprécié d'Olivier et Stéphane, pour répondre aux nombreux besoins d'entretiens sur la commune : espaces verts, bâtiments et espaces publics, fleurissement...

Bienvenue Emerick !

# Préservation de l'eau

## LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :

Afin de faire face aux conséquences de la pénurie d'eau dans le département de la Vendée, il est nécessaire de limiter certains prélèvements et usages de l'eau en vue de préserver la santé publique, la salubrité publique, l'alimentation en eau potable, les écosystèmes aquatiques et globalement les ressources en eau. Par arrêté préfectoral, vous êtes informé de l'évolution des limitations ou restrictions sur l'usage de l'eau sur le territoire via :

- Le site de la commune [www.saintpaulenpareds.com](http://www.saintpaulenpareds.com)
- Le panneau d'affichage à l'entrée de la Mairie
- Ou sur le site [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

**L'EAU DE PLUIE EST PRÉCIEUSE !**  
Récupérons-la !

Le Pays des Herbiers lance une **AIDE** pour l'achat de **RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

**40%** du montant d'une cuve **aérienne** plafonné à **50€** ou **50%** du montant d'une cuve **enterrée** plafonné à **500€**

Nouveau dispositif d'aide pour les récupérateurs d'eau de pluie achetés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023. Les dossiers seront acceptés jusqu'au 31 mars 2024.

## AIDE À L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE :

Pour rappel, le dispositif d'aide pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie est valable pour les acquisitions effectuées entre le **1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 31 décembre 2023**. Les dossiers seront acceptés jusqu'au 31 mars 2024.

Plus d'informations sur [www.paysdesherbiers.fr/aide-a-lachat-de-recuperateurs-deau-de-pluie](http://www.paysdesherbiers.fr/aide-a-lachat-de-recuperateurs-deau-de-pluie)

# Remerciements au personnel du restaurant scolaire

Coralie, Mi-Jo et Sylvie ont fait le choix de quitter leurs fonctions au service du restaurant scolaire.

**Nous les remercions pour ses années avec nous et nous leur souhaitons de belles choses dans leurs nouveaux projets.**

Une nouvelle responsable du service restauration scolaire rejoindra l'équipe à la rentrée mais nous sommes **toujours à la recherche de personnes pour l'accompagnement des enfants sur le temps de repas**. N'hésitez pas à en parler autour de vous, ce temps de travail, réduit, est compatible avec une autre activité et peut aussi convenir à des personnes retraitées.

**Nous remercions Christine et Olivier, bénévoles tout au long de l'année. N'hésitez à les rejoindre, car l'aide des bénévoles est précieuse et très appréciée des enfants !**

Si vous êtes intéressés : faites-vous connaître auprès de la Mairie.

02 51 92 03 20

[mairie@saintpaulenpareds.fr](mailto:mairie@saintpaulenpareds.fr)



St Paul en Pareds  
Commune à vivre

La commune de **SAINT PAUL EN PAREDS**

**RECRUTE**

**Agent Restauration scolaire**

- Personne en recherche d'un complément d'horaire ou d'un temps partiel sur le temps du midi
- Travail en équipe
- Sens du contact avec les enfants
- Ouvert aux personnes retraitées

**Pour POSTULER**  
Adresser CV et lettre de motivation  
[mairie@saintpaulenpareds.fr](mailto:mairie@saintpaulenpareds.fr)

Mairie de Saint Paul en Pareds - 42 Rue de l'Église - 02 51 92 03 20



# Le Conseil Municipal Enfants : rétrospective en photos

Encore une année bien remplie pour nos Conseillers Municipaux Enfants, qui ont pu mettre en œuvre certaines idées de leur programme, au service des St Paulais, de nos aînés et des valeurs républicaines ! Bravo et merci à eux, ainsi qu'à leurs parents pour leur assiduité et leur motivation !

- Octobre 2022 : Élection 2022-2023
- Novembre 2022 : Cérémonie du 11 novembre
- Novembre 2022 : Remise de la récolte des pommes de terre par le CME 2021-2022
- Décembre 2022 : Inauguration du City stade
- Décembre 2022 : Téléthon
- Février 2023 : Plantation d'une haie à la Motte Boisseau
- Avril 2023 : Balade éco-citoyenne
- Mai 2023 : Cérémonie du 8 mai
- Mai 2023 : Plantation des Pommes de Terre pour une action solidaire
- Juin 2023 : Clôture de l'année



## Les associations ont la parole

### Le transport scolaire

Vous avez des enfants au collège ou au lycée ? Imaginez qu'il n'y ait pas de service de car scolaire... La gestion du quotidien serait sûrement moins facile !

Ce service existe grâce à la Région mais aussi grâce au relai local du **Groupelement Transport Scolaire du Pays des Herbiers (Familles Rurales)**. Constitué de salariés et de bénévoles, le groupelement est en charge de :

- Recevoir les inscriptions
- Renseigner et informer les familles
- Adapter les circuits, étudier les demandes de points d'arrêts
- Analyser les effectifs et besoins de places dans les cars
- Veiller à la discipline et à la sécurité dans les cars, notamment avec nos accompagnateurs/trices

Après de nombreuses années d'investissement, Jean-Yves Ageneau et Dominique Caillaud ont laissé leur place. Encore un grand merci à eux pour leur engagement.

Pour la rentrée 2023-2024, nous vous convions, familles utilisatrices du service, **le lundi 28 août 2023, à 18h30 à la cantine scolaire de St Paul** afin de mettre à jour votre règlement et recevoir les dernières informations pour la rentrée.

Les bénévoles du groupelement permettent que le service soit au plus proche des besoins des familles. N'hésitez pas à nous apporter vos idées et à venir compléter l'équipe !

Johnny Lenglet, Virginie Lenglet, Lucie Rouzeau, Céline Marquet

[transportscolaire.stpaul85500@gmail.com](mailto:transportscolaire.stpaul85500@gmail.com)



# Les associations ont la parole

## Le Patrimoine Saint-Paulais

« Cold Case » dans notre bocage vendéen

**230 ans après les faits, comment retrouver le nom des 72 personnes qui ont été tuées à Saint-Paul-en-Pareds fin janvier 1794, en pleine guerre de Vendée ? C'est le défi que se lance l'Association du Patrimoine, dans le cadre d'un projet plus vaste, animé par Françoise de Chabot Darcy, propriétaire du château du Parc Soubise à Mouchamps.**



« Beaucoup de personnes, historiens ou passionnés, ont déjà travaillé sur ce sujet, l'ont exploré de fond en comble, sans parvenir à établir la liste des 72 personnes massacrées en 1794 », explique Pauline, membre de l'association. Elle poursuit : « Il y a plusieurs explica-

tions à cela : l'absence d'archives mais aussi l'ampleur du traumatisme qui n'a pas incité les survivants à raconter ». Avec peu d'écrit, peu de transmission orale, le défi est donc immense pour comprendre ce qui s'est passé et retrouver l'identité des personnes.

« Toujours garder une démarche historique »

Pourtant, l'association ne baisse pas les bras. Ses membres s'intéressent aux travaux déjà réalisés, retrouvent des documents, lisent, relient et tissent des hypothèses à la manière d'une enquête policière. Philippe insiste : « Notre volonté est de rester très prudent et de toujours garder une démarche his-

torique. On n'interprète pas. On réfléchit, on s'interroge. Si on ne trouve pas, on aura contribué à essayer et d'autres poursuivront le travail après nous. C'est la dynamique de notre association ».

Le dimanche 16 avril dernier, l'association a organisé une journée du patrimoine, ouverte à tous, proposant la visite de trois logis de la commune. Laurent raconte : « Nous avons été surpris du succès de cette journée. Autour des pierres de ces logis, il y avait des habitants de Saint-Paul mais aussi des personnes originaires de la commune qui connaissent pleins de choses sur notre histoire. C'était très intéressant de voir les dialogues se créer autour des lieux et d'entendre les souvenirs remonter. Chacun a un petit bout de l'histoire. Cette mémoire vivante mérite d'être collectée ».

Comprendre ce qui s'est passé en ce jour de janvier 1794 ? Jean-Yves s'interroge : « Possible ou impossible, on ne sait pas. Mais en parler c'est faire vivre la mémoire de nos ancêtres. Si des familles ont des éléments, des traces, des souvenirs, mêmes incomplets, nous serions ravis qu'elles viennent vers nous. On est là pour collecter, dans le plus grand respect de notre histoire commune ».



## Traitement des déchets verts

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. **Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.**

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe :

**Le brûlage des végétaux est interdit.**

Rappel des horaires de déchetterie :

**LA TRÉBUSSONNIÈRE - 85500 Les Herbiers**

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h - 12h et 14h30 - 17h30

Mardi - Jeudi : 14h30 - 17h30

(autres déchetteries sur le site de la communauté des communes du pays des Herbiers :

<https://www.paysdesherbiers.fr/listes/les-dechetteries/>



# L'été est là, soyons vigilants



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (numéro vert)  
www.solidarite.gouv.fr/canicule • www.mddis.fr • #canicule



# Feux d'artifice réglementés

Par arrêté municipal n°A202362, la détention et l'usage d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques pendant la période de juin à octobre sont interdits sur la voie publique. Seuls ceux utilisés pour des événements et organisés par des professionnels seront autorisés.



# Consommez local !

Tous les mardis : retrouvez Truck pizza à partir de 17h30 sur le parking de la Mairie



Depuis mi-avril, nous avons le plaisir d'accueillir «On mange chez CLEM» tous les mercredis soir de 17h00 à 20h00, sur le parking de la Mairie. Malheureusement, l'outil de travail de Clémence a été vandalisé, devant sa maison et ne lui permet pas pour le moment d'être présente à ce rendez-vous apprécié des St Paulais. Nous lui apportons tout notre soutien, en espérant qu'elle puisse revenir au plus vite avec ses galettes et ses crêpes, à St Paul en Pareds!



N'hésitez pas à franchir la porte de l'institut l'Atelier des sens, chez Alison et Cathy pour une coupe résonnance vibratoire ou un instant beauté, pour faire voyager vos sens, le temps d'une pause rien que pour vous !

Une pause entre copains ?  
Envie de partager un repas entre amis ou en famille ?  
**Ô Charfait vous accueille, dans une ambiance sympathique et conviviale !**



En Cœur de bourg, la Maison Planchot vous propose pains, viennoiseries, pâtisseries, restauration rapide et épicerie d'appoint !

Maison Planchot

Depuis 1929

# Gênes de voisinage

Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a **conscience du trouble** qu'il engendre **et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier**. Peu importe l'heure, de jour comme de nuit, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est **répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps**. Il peut s'agir du bruit causé par :

- Un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête...)
- Une chose (instrument de musique, téléviseur, outils, électroménager...)
- Un animal (exemple : aboiements)

Les nuisances liées aux odeurs (barbecue, ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Attention, en zone rurale, il y a une certaine tolérance vis-à-vis des nuisances sonores (cri du coq, canon effaroucheur ...) dans la mesure où les bruits décrits constituent des inconvénients incontournables de la vie à la campagne.



Adobe Stock | #43793033

## ENTRETENONS DE BONNES RELATIONS ENTRE VOISINS.

**Dans le respect de tous, pour vos travaux extérieurs et/ou intérieurs bruyants :**

*Horaires autorisés par arrêté préfectoral :*

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00



# Les permanences CCPH durant l'été

## Le conseiller numérique

Sylvain RINEAU sera présent en Mairie de Saint-Paul-en-Pareds de 9h à 12h le mardi 22 août et le lundi 4 septembre, n'hésitez pas à le contacter pour un rendez-vous au **06 49 86 54 49**.



## Un conseil pour vos dossiers d'urbanisme :

**Permis de construire ? Déclaration de travaux ? Questions diverses, avant de réaliser un projet sur votre propriété ou maison : Ayez le bon réflexe : consulter avant d'agir !**

Un instructeur du service urbanisme vous reçoit en Mairie de St Paul en Pareds, sur rendez-vous seulement, les jeudis matins de 9h à 12h des **semaines impaires**, contacter le **02 51 91 29 80**.

Permanences durant l'été :

- Les 6 et 20 juillet
- Le 31 août
- Les 14 et 28 septembre

Vous pouvez également vous déplacer au service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## OUVERTURE ESTIVALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi soir en juillet de 17h30 à 19h00  
Fermeture en août, reprise le mardi 29 août 2023.



# Nous vous informons

## Contrat local contre les violences conjugales

Il y a un an, en juin dernier, les Maires du Pays des Herbiers ainsi que leurs partenaires : l'État, le Parquet, le Département, le Centre Hospitalier, l'Éducation nationale et les associations concernées ont signé un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles afin de prévenir les situations et venir en aide aux victimes du Pays des Herbiers.

Depuis la signature, un plan d'actions a été élaboré « Une organisation "en réseau" se développe sur le Pays des Herbiers afin de favoriser le repérage en amont des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles et d'optimiser leur prise en charge et leur accompagnement », explique Christophe Horgard, Président du Pays des Herbiers.

Depuis septembre, des formations sont organisées pour les référents. « Dans chacune de nos 8 communes, des personnes ont été identifiées - élus et/ou agents - pour accueillir et venir en aide aux victimes », complète le Président.

Toutes les informations sur :

[www.paysdesherbiers.fr/actualites/contrat-local-contre-les-violences-conjugales/](http://www.paysdesherbiers.fr/actualites/contrat-local-contre-les-violences-conjugales/)

### Contacts



**Fanny HULLIN**, coordinatrice du contrat local contre les violences conjugales  
02 51 91 29 78 - [f.hullin@lesherbiers.fr](mailto:f.hullin@lesherbiers.fr)



Référents à Saint Paul en Pareds :

**Mme Bénédicte Gardin**, Maire

**Mme Christelle Bourmault**, adjointe au Maire

02 51 92 03 20 - [mairie@saintpaulenpareds.fr](mailto:mairie@saintpaulenpareds.fr)



## Les démarchages : attention à la fraude !

Le démarchage à domicile, aussi appelé porte à porte, consiste à se déplacer au domicile des clients ou sur leur lieu de travail pour vendre des produits ou des services. Le démarchage à domicile est soumis à une réglementation spécifique, protectrice du consommateur.

**Ne présentez pas de pièce d'identité, ne donnez aucunes informations bancaires.**

**Nous vous invitons à contacter la Mairie si vous avez des doutes sur la crédibilité des personnes qui vous ont démarché. La Mairie ne cautionne aucune démarche.**



## Le city stade : les bonnes pratiques

Depuis quelques mois, les jeunes peuvent profiter d'un bel endroit pour pratiquer du sport, c'est le City Stade.

Cependant, pour le bien-être de tous, quelques règles sont à respecter :

- ramasser ses déchets
- ne pas grimper dans les filets/grillages
- les vélos doivent être posés pour ne pas gêner



# Les manifestations à Saint-Paul-en-Pareds



L'association des jeunes Farfadets vous invitent au bal populaire du 13 juillet :  
Rendez-vous dans le pré de la kermesse (ou salle de sports, en fonction du temps !)

Merci aux jeunes, ainsi qu'à leurs partenaires, pour leur dynamisme et leur volonté d'animer la commune en nous offrant des événements de qualité !

## Chrono des nations

« Save the date » : **Dimanche 15 octobre 2023 !**  
Comme chaque année le Chrono des nations 2023 passera par St Paul en Pareds.

A noter dans vos agendas : le dimanche 15 octobre nous devons composer avec la privatisation des routes (10h30-17h00) pour que la sécurité des coureurs puisse être assurée sur le parcours.



## CDOS Vendée

L'équipe du CDOS Vendée sera à SAINT-PAUL-EN-PAREDS le **mardi 18 juillet pour vous proposer des animations sportives de 15h à 18h.**

Dans la joie et la bonne humeur, les enfants et autres publics accueillis sur l'espace Vendée Terre De Sport pourront passer un moment convivial à découvrir et à pratiquer de nouvelles activités comme le Pickelball, le Basketball, le Spikeball ou encore le Tir à l'arc...

On compte sur vous !



Découvrez toute l'actualité, les infos pratiques sur notre site :

[www.saintpaulenpareds.fr](http://www.saintpaulenpareds.fr)



Rejoignez-nous sur : [www.facebook.com/saintpaulenpareds](https://www.facebook.com/saintpaulenpareds)

**MAIRIE** 42 rue de l'Église • Tél. 02 51 92 03 20 • [mairie@saintpaulenpareds.fr](mailto:mairie@saintpaulenpareds.fr)



**HORAIRE D'OUVERTURE** : du lundi au vendredi de 9h à 12h30